

INFORMATIONS COVID-19

En raison de la situation pandémique reliée à la COVID-19, les activités et événements présentés dans cette programmation sont sujets à changement sans préavis, selon les mesures gouvernementales.

Mesures sanitaires:

- Nous devons limiter le nombre de personnes, ainsi que la capacité d'accueil de nos installations intérieures et extérieures pour assurer la distanciation physique recommandée par la Santé publique.
- Aucune personne, autre que le participant, ne sera acceptée dans les locaux intérieurs pendant les cours.
- Le port du masque obligatoire dans tous les bâtiments municipaux intérieurs (pavillons, chalet de patin, etc.) pour tous les participants de 10 ans et plus. Nous recommandons fortement le port du masque pour tous les enfants de 2 ans et plus.
- Nous demandons la désinfection des mains à l'arrivée et au départ du participant
- Nous demandons à tous les participants de respecter des consignes de distanciation physique et les mesures sanitaires émises par la Ville et par les autorités gouvernementales.
- Jusqu'à nouvel ordre, les activités extérieures doivent se faire en respectant la bulle familiale. Pour connaître toutes les règles en vigueur concernant nos activités, consultez le villemsh.ca

Annulation par la Ville de Mont-Saint-Hilaire

Le Service du loisir et de la culture se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute activité lorsque le nombre de participants n'atteint pas un minimum requis, si l'inscription est jugée non-conforme pour fausses déclarations (ex: résident qui n'est pas résident), pour des cas de comportements qui entravent le déroulement efficace d'une activité ou pour toute autre raison hors de notre contrôle.

Le remboursement est alors intégral et sans pénalité, au prorata des activités non suivies.

Annulation par le participant pour des raisons de COVID-19

Si le participant souhaite se faire rembourser pour des causes en lien avec la COVID, il devra présenter un billet de médecin ou de la santé publique pour obtenir un remboursement au prorata des activités non suivies. Sinon, la politique de remboursement de la Ville s'appliquera.

IMPORTANT!

Les activités, les cours de loisir et les événements sont sujets à une interruption de service ou à un arrêt en fonction de l'évolution de la situation concernant la COVID-19. Si la situation devait se présenter, la Ville communiquerait avec vous afin de reporter le cours ou de rembourser l'activité. La Ville de Mont-Saint-Hilaire peut, en tout temps, refuser un participant si elle considère que la santé ou la sécurité du personnel ou des autres enfants est potentiellement compromise.

Interdiction de se présenter sur les sites d'activités ou dans les bâtiments municipaux

Il est interdit de se présenter sur les lieux pour:

Les personnes présentant des symptômes faisant partie de la chaîne de transmission de la COVID-19. Voici les symptômes d'exclusion:

- sensation d'être fiévreux, d'avoir des frissons comme lors d'une grippe ou une fièvre mesurée;
- toux récente ou empirée depuis peu;
- difficulté à respirer ou essoufflement;
- perte soudaine de l'odorat et/ou du goût;

Un ou plusieurs des symptômes généraux suivants:

- fatigue intense inhabituelle sans raison évidente;
- douleurs musculaires ou courbatures inhabituelles sans raison évidente;
- mal de tête inhabituel;
- perte d'appétit;
- diarrhée dans les 12 dernières heures;
- mal de gorge sans autre cause évidente;

Lien de proximité avec une personne atteinte de la COVID-19 ou présentant l'un des symptômes susmentionnés;

- lien domiciliaire avec une personne en attente d'un test de la COVID-19;
- voyage à l'extérieur du pays depuis moins de deux semaines.